

Auteur, textualité électronique et édition multi-support

Peter Stockinger

Equipe Sémiotique Cognitive et Nouveaux Médias (ESCoM)

Maison des Sciences de l'Homme (MSH)

54, Bd. Raspail – 75006 Paris

email : stock@msh-paris.fr

web site : <http://www.semionet.com>

Sommaire

1) les notions « auteur », « lecteur » et « livre » _____	3
2) copyright – copyleft : perspectives économiques et juridiques _____	6
3) le web et la des-intermediarisation entre auteur et lecteur _____	7
4) le texte électronique et la « déconstruction du livre » _____	8
5) document personnalisable _____	11
6) standardisation et textualité électronique _____	13

1) les notions « auteur », « lecteur » et « livre »

Selon les spécialistes de l'histoire du livre et de l'édition (cf. R. Chartier), les trois pôles sont, dans notre culture, indissociablement liés :

- Auteur
- Lecteur
- Le produit paradigmatique : le livre

D'une manière un peu ironique, Chartier a rappelé –

- La « mort de l'auteur », proclamé par Roland Barthes

i.e. la mort de l'auteur au sens d'une certaine compréhension, d'une certaine vision de ce qu'est l'auteur – vision historique et culturellement circonscrite. (cf. à ce sujet Barthes, la « mort » de l'auteur (1968) et Michel Foucault au sujet de la notion de la fonction d'auteur, de la fonction auctoriale (1969)). Au-delà des expressions métaphoriques utilisées par Barthes pour développer ses hypothèses sur le « texte pluriel », les questions principales qui nous intéressent ici, sont les suivantes

- un texte (au sens large du terme) n'est une grandeur signifiante (un « objet porteur d'informations ») que s'il y a des lecteurs qui l'interprètent », l'assimilent ;
- un texte peut se prêter à plusieurs, voir à une multiplicité de lectures, d'interprétations (celle de l'auteur en est une ; considérer que la sienne constitue le « sens original » du texte ou encore qu'elle doit être la référence pour les autres, relève d'une certaine culture, d'une certaine époque) ;
- la lecture elle-même peut être considérée comme une « écriture » dans ce sens qu'elle est – comme l'écriture - avant tout une activité cognitive de sélection et de production textuelle d'informations (de connaissances et de valeurs) – cependant, contrairement à l'écriture, la lecture ne laisse pas – pour parler ainsi - des traces « matérielles » de sa production textuelle ;
- la diversité, voir la multiplicité des lectures (notamment de textes littéraires mais pas seulement, bien loin de là ...), n'est pas seulement une conséquence des compétences des lecteurs, de leurs références culturelles et idéologiques ou encore de leurs intérêts et désirs mais elle aussi conséquence de la complexité structurale interne d'un texte littéraire ou autre et donc du fait de la probable sélection préférentielle de telle ou telle partie textuelle et de sa (plus ou moins ingénieux) recombinaison avec d'autres parties (du même texte ou d'autres textes).

Comme on le sait, Roland Barthes a donné une sorte de démonstration de cette vision dans sa célèbre analyse de la nouvelle *Sarrasine* de Balzac (S/Z 1970).

Pour la problématique « auteur – textualité électronique » ou encore « auteur – édition multi-support », les considérations citées constituent des anticipations tout à fait frappantes. En effet, parmi les principales caractéristiques de la « textualité électronique » :

- *Modularité textuelle* (un texte au sens large du terme peut être apprécié dans sa forme de « produit » éditorial mais plus rien n'empêche de le considérer sous forme d'un réseau hiérarchique de segments ou séquences thématiques ou narratives – textuellement données ou subjectivement identifiées par le lecteur selon ses intérêts ou désirs)
- *Réutilisation textuelle* (un texte, ou plutôt telle ou telle partie, séquence, d'un texte peut être parfaitement réutilisée (telle quelle ou en subissant certaines modifications) pour former, avec d'autres séquences (du même texte) ou d'autres textes de nouveaux réseaux hiérarchiques)
- *Interactivité (hyper-)textuelle* (recouvrant à la fois le processus de la production – de l'« écriture » - et le processus de la « lecture » au sens d'une appropriation-interprétation d'une information, d'une connaissance, etc)

Après cette « mort » symbolique de l'auteur, il semble qu'on assiste, qu'on a assisté - selon Chartier - à la mort (symbolique) du lecteur et enfin à celle du livre. Les raisons données pour ces deux « catastrophes » sont pourtant bien plus prosaïques et – économiquement parlant – bien plus « palpables » :

- réduction du marché du livre,
- disparition des « grands lecteurs »,
- impossibilité de publier des livres trop spécialisés, trop volumineux,
- concurrence entre l'écrit et l'image,
- etc.

Mais, tout à fait dans l'esprit de Barthes, Chartier nous rappelle que nous vivons, cependant, une situation assez paradoxale :

- d'une part on constate l'omniprésence de l'écrit dans notre culture – omniprésence encore plus accentuée depuis l'arrivée du web qui, pour le moment au moins, se présente comme une grande bibliothèque de textes écrits ;
- d'autre part, on nous annonce la « mort » de la lecture, du lecteur et aussi du « livre » au sens large (du produit éditorial, pour parler ainsi (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte, 2001)

Chartier commente cette situation comme suit :

« À l'ancienne opposition entre, d'un côté, le livre, l'écrit, la lecture et, de l'autre, l'écran et l'image, est substituée **une situation nouvelle qui propose un nouveau support à la culture écrite et une nouvelle forme au livre**. De là, le lien très paradoxal établi entre l'omniprésence de l'écrit dans nos sociétés et la thématique obsédante de la disparition du livre et de la mort du lecteur » ainsi (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte, 2001 ; mots soulignés par nous, P.S.)

Parallèlement au statut de l'auteur se pose, selon Chartier, aussi celui du « produit » phare de l'auteur – du « *livre* » ;

En effet, le rapport entre auteur et livre est la relation par excellence qui constitue l'horizon du sens même de notre culture, de notre compréhension du texte et de sa valeur. Cette relation recouvre une grande période historique qui commence autour du 3, 4^{ème} siècle avec la substitution des rouleaux par le codex. Comme le note Chartier :

« De ce fait, c'est fondamentalement la notion même de 'livre' que met en question la textualité électronique. Dans la culture imprimée, une perception immédiate associe un type d'objet, une classe de textes et des usages particuliers. L'ordre des discours est ainsi établi à partir de la matérialité propre de leurs supports: la lettre, le journal, la revue, le livre, l'archive, etc. Il n'en va plus de même dans le monde numérique où tous les textes, quels qu'ils soient, sont donnés à lire sur un même support (l'écran de l'ordinateur) et dans les mêmes formes (généralement celles décidées par le lecteur). Un 'continuum' est ainsi créé qui ne différencie plus les différents genres ou répertoires textuels, devenus semblables dans leur apparence et équivalents dans leur autorité. De là, l'inquiétude de notre temps confronté à l'effacement des critères anciens qui permettaient de distinguer, classer et hiérarchiser les discours. » (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte, 2001)

Dans la partie restante de cette communication, j'essaierai d'identifier et de problématiser très brièvement quelques questions qui me paraissent importantes pour circonscrire le statut problématique de l'auteur dans ce nouveau monde de la « textualité électronique ». Bien sûr, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de telles questions. Aussi me manque l'espace (et certainement aussi la compétence) pour pouvoir y répondre d'une manière plus approfondie

- Les droits de l'auteur – copyright ou copyleft
- La dés-intermédiation et le « nouveau communautarisme »
- La

2) *copyright – copyleft : perspectives économiques et juridiques*

Lorsqu'on soulève la question de la « textualité électronique », deux problématiques reviennent tout de suite dans l'esprit. Elles sont proches mais pas identiques, bien sûr :

- les droits de l'auteur (du lecteur ?) sur sa « production textuelle »
- les modèles « publics » ou privés » de la gestion d'un patrimoine textuel, de son partage, de sa réutilisation, etc.

Ces deux problématiques concernent des questions juridiques (droits d'auteur, ...), mais avant tout économiques. Il s'agit, comme le rappelle Chartier, des tentatives d'hégémonie économique sur la textualité électronique (le web en particulier) vs de la libre expression sur le web et du web. Il s'agit de construire des règles, des formes de régulation assez

L'exemple d'importance centrale en ce qui concerne cette alternative est celui des droits d'auteur autour desquels semblent s'opposer deux modèles :

- les formes du copy right (liées à ce que Stefan Harnad appelle les modèles économiques « de l'accès payant » à l'information)
- et les formes du copy left (liées à l'accès dit libre à l'information)

Pour les modèles de « copy left », il faut consulter les sites de :

- Artlibre.org (en France ; <http://artlibre.org>),
- Creative Commons aux USA (<http://www.creativecommons.org>) ou encore de
- « public domain » de l'université de Stanford.

Il faut dire que pour la recherche et l'enseignement, les copyright ne sont plus des aides mais plutôt des véritables obstacles. Les différentes formes de copyleft (du moins en ce qui concerne l'accès et la réutilisation de ce qu'on appelle « contenu»), par contre, constituent une voie prometteuse pour la recherche et l'enseignement.

Nous renvoyons ici à la contribution très intéressante de Steven Harnad de l'université de Southampton au colloque virtuel, organisé par le Centre Georges Pompidou et la BPI sur la textualité électronique. Harnad y oppose donc le modèle dit d'**accès payant** à celui du dit **accès libre** à l'information – au contenu sur le web, dans l'univers de la recherche et il donne des arguments pour le deuxième modèle :

les auteurs cherchent un impact de leur recherche, pas de l'argent, ...
 le modèle de l'accès payant constitue un obstacle sérieux d'être lu, diffusé, interprété, discuté, etc. (= réelle raisons de publication pour un chercheur, voir un enseignant ...)

Cependant, la notion du « copyright » au sens d'une « copyleft » reste essentielle mais en tant que protection contre le plagiat (i.e. pour un accès libre « réglementé ») mais pas tellement contre le « piratage (le « vol de texte ») qui constitue la protection essentielle pour un éditeur. Cf. Harnad :

« Ce qui est optimal et inéluctable pour les chercheurs

- la totalité du corpus des textes évalués mis en ligne
- sur l'ordinateur de chaque chercheur, partout
- 24 heures sur 24
- tous les articles **interconnectés par citation**
- **entièrement recherchables, navigables, récupérables**
- gratuitement, pour tous, pour toujours » (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte, 2001)

3) le web et la des-intermediarisation entre auteur et lecteur

Notons la vision assez curieuse qu dessine Umberto Eco déplorant l'absence de « filtres », de « conseillers » et qui a peur du « anything goes ». Il s'agit ici, à notre avis, d'une confusion entre le web « académique », pour ainsi dire, et le web comme une sorte de reprise, comme un décalque des cultures existantes dans notre société (cf. à ce propos aussi Maignien qui parle du « web comme (d'une) expression des pratiques humaines...=).

La vision des « filtres » renvoie tacitement à celle des « autorités » habilitées à émettre des jugements sur la qualité, la pertinence d'un contenu, d'un texte mis en ligne. C'est donc l'image « classique » de l'auteur comme « autorité » (scientifique, morale, politique, ...) qui est ici mis en avant et qui sert aussi souvent comme argument aux éditeurs soucieux de leur image de « filtre », de « garant » de la qualité du produit « livre ».

Cependant, le web promeut une forme de « dé-sacralisation » de la fonction auteur (cf. Nicole Marty, IEN – Ecrire, mettre en forme, transmettre ; AteliersNet92)

Et cette nouvelle forme de « dé-sacralisation » doit être mise en rapport avec le web comme nouveau facteur commercial, de relation d'immédiateté entre le prestataire (l'auteur) et les « clients » potentiels des services proposés (textes de toute sorte), i.e. de liens directs entre auteurs et consommateurs (cf. Jean Epstein Lire – le futur digital (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte, 2001))

Ce qui est en jeu ici : le site web comme « lieu » d'émergence de nouvelles formes d'organisations sociales et de services qui touchent plus ou moins directement les marchés de l'édition traditionnelle. Ainsi, on peut constater :

- Intégration fonctionnelle et « dématérialisation » de différents métiers (i.e. l'auteur d'un texte électronique devient propre éditeur, archiviste, diffuseur, libraire, publicitaire, journaliste-critique, etc) ;
- Emergence de nouveaux circuits de distribution et de communication en dehors de circuits traditionnels (notamment : émergence de circuits dits alternatifs, de cultures et « marchés » alternatifs, ...)
- Emergence de « communautés » autour d'auteurs, autour de thématiques et de valeurs qui produisent leurs textes, les échangent, réutilisent, etc.
- Enfin : émergence de « nouveaux genres », voir de « nouveaux produits » textuels correspondant aux aspirations et à la culture d'une communauté (cf. le cas des diaristes en ligne, le cas de production spontanée de récits relevant de la vie de tous les jours, des quartiers ; de genres hybrides entre enquête, documentaires, chroniques, etc ; de témoignages en directs archivés et réutilisés dans d'autres formes littéraires, etc.

4) le texte électronique et la « déconstruction du livre »

Constat banal :

- Le texte numérique peut se présenter sous forme d'une simple version numérisée ou numérique d'un texte à support traditionnel
- Mais, le support numérique permet d'exploiter le texte d'une manière beaucoup plus poussée que le support traditionnel (papier, bande magnétique, etc.)

Ce deuxième constat peut être ramené à ce que Jean Clément (Paris VIII) et d'autres appelle la « déconstruction du livre » :

« la « **deconstruction** du livre » (Jean Clément, Paris VIII ; compte rendu par Pierre Ginioux, IUFM Créteil – Quel avenir pour le livre)

« Autre conséquence majeure de la numérisation : la déconstruction du livre. Le texte numérisé, c'est la fin de l'appareillage matériel et intellectuel du livre qui avait mis plusieurs siècles à se mettre en place. Le livre, objet à trois dimensions, est, dans l'édition électronique, réduit aux deux dimensions de la page. Le livre, en tant qu'œuvre (tel roman de Balzac par exemple), perd son rôle de repère et d'unité : il est dépassé vers le bas par le fragment (qui s'affiche à l'écran) et vers le haut par le corpus (sur un cédérom ou un e-book on n'inscrit pas, par exemple, un seul roman de Balzac mais toute La Comédie Humaine). De nouvelles lectures deviennent possibles : on peut, ainsi, s'intéresser au parcours d'un personnage dans l'ensemble de La Comédie Humaine ou faire afficher l'ensemble des passages concernant telle rue de Paris. L'hypertexte et les autres nouveaux outils de lecture ne produisent pas que de l'"hypolecture" (pour reprendre l'expression de Roland Barthes), ils autorisent aussi de nouvelles formes de lecture : mises en parallèle, lectures fragmentaires, réorganisation de l'œuvre... »

L'auteur face aux logiques de l'édition multi-supports : quelles évolutions ?

Bien sûr – le « livre » ne constitue qu'un cas particulier bien que le plus exemplaire.

Le support numérique concerne :

- Le texte lui-même, son organisation interne, sa structure
- Le texte dans ses rapports avec son contexte (i.e. contexte culturel, d'usage, ... et plus particulièrement contexte au sens de l'environnement textuel dont fait partie le texte)

Le support numérique et le texte lui-même permet, par exemple :

- découpage d'un texte électronique sous forme de segments ou séquences thématiquement pertinentes
- indexation d'un texte ou de ses différents segments thématiques
- « découpage subjectif » à l'aide de méta-données et selon les besoins ou intérêts d'un utilisateur
- reconstitution de nouveaux textes électroniques à partir de segments d'un ou de plusieurs textes
- création de « réseaux » interprétés de segments textuels (cf. à ce propos la théorie de Genette sur l'hyper-textualité)
- réécriture partielle de segments déjà existants
- production (édition – diffusion) de textes recomposés, partiellement réécrits
- etc.

Possibilités de gestion des rapports « texte » - « contexte »

- Archivage non pas de textes mais de segments ou séquences (« unités d'information »)
- Sélection et l'actualisation de segments indépendamment de leur appartenance à tel ou tel ensemble textuel
- Production de « méta-textes » sous forme de parcours de lecture ou de navigation (la lecture comme activité d'« écriture »)
- L'annotation de segments, de textes ou encore de méta-textes : commentaires, critiques, compléments d'informations, vue complémentaires ou alternatifs, etc. (i.e. le texte/contexte compris dans un sens rhétorique)
- La constitution d'archives, de parcours méta-textuels, de « textes virtuels » assemblant de segments indépendamment de leur localisation physique et aussi indépendamment de l'infrastructure technologique utilisée
- Etc.

Quelques exemples :

1) la constitution d'archives électroniques : exemples – mise en ligne de manuscrits médiévaux (René Pellen, CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS POUR QUE L'ÉTUDE DES TEXTES PUISSE SE FAIRE AUSSI SUR INTERNET ; dans *Le Médiéviste et l'Ordinateur*, IRHT 1999)

« Une version " archéologique " (mais en mode texte), se limiterait strictement à la lettre du manuscrit (un codage toujours identique représentant les caractères et les signes particuliers) ; elle ne comporterait comme méta-informations que les indications de folio, de livre, de chapitre, de ligne... Mise en forme en fonction des impératifs d'un traitement automatique, cette version serait doublée d'une version " informatique ", où les mots seraient individualisés (on y séparerait, par exemple, les mots collés, on ressouderait les éléments éclatés -- tout en signalant ces interventions --, mais sans régulariser, ou normaliser en quelque façon que ce soit l'emploi des majuscules, des caractères *i, j, u, v, b*, etc.). Introduire dans un texte une modification, si minime soit-elle en apparence, c'est prendre le risque de se tromper -- et d'induire les autres en erreur. Une troisième version, " critique " elle, serait donc l'oeuvre d'un éditeur, singulier ou collectif. Elle pourrait varier selon l'ambition de l'auteur, sa philosophie d'éditeur, la finesse de l'analyse. Elle resterait de toute manière évolutive et pourrait inclure plusieurs versions, correspondant à des niveaux différents de codage, à des modes d'utilisation différents. À côté de ces versions de référence, rien n'interdirait de prévoir une version modernisée, voire une traduction du texte. (...) »

Enfin, cf. également les remarques de Stefan Harnard sur l' « écriture scientifique » mise en ligne et saisie « sur le vif » (constituant un continuum entre les premières idées, les ébauches, les pré-publications, les différentes versions, publications diverses, commentaires, ajours etc. organisées dans des e-archives – perso ou institutionnelles)

2) les portails et espaces partagés : ici, on raisonne davantage en terme d'unités d'information (de segments ou séquences textuelles possédant une pertinence thématique pour un utilisateur, lecteur. Ceci est vrai pour le texte écrit, mais aussi pour le document audiovisuel (cf. notre projet Opales).

3) la « délinéarisation textuelle » : hypertexte littéraire, scientifique, etc. avec, comme conséquences des nouvelles formes discursives et de nouveaux genres. Cf. à ce sujet Chartier : nouveau support – nouvelles formes discursives

« Cette probable coexistence nous invite à réfléchir sur la forme nouvelle de construction des discours du savoir et les modalités spécifiques de leur lecture que permet le livre électronique. Celui-ci ne peut pas être, ne doit pas être la simple substitution d'un support à un autre pour des œuvres qui resteraient conçues et écrites dans la logique ancienne du *codex*. » (Centre Pompidou – BPI colloque virtuel sur l'e-texte)

Cf. à ce sujet aussi la production du remarquable CD-ROM Opaline à partir de recherches archéologiques sur l'industrie traditionnelle des perles en Inde et élaborer à partir de la théorie logiciste de Jean Claude Gardin (publié aux Editions de la MSH)

5) document personnalisable

C'est une conséquence de ce que nous venons de voir au sujet du support numérique et de son influence sur l'organisation d'un texte, d'un corpus de textes. Dans le cas du document personnalisable, le lecteur devient, en quelque sorte, auteur :

à partir d'un « existant », il crée, produit « son » document « sur mesure », correspondant à ses besoins, intérêts, désirs

Afin de bien saisir cette problématique, voyons, pour commencer, quelques exemples concrets. En documentation technique, il existe des documents très volumineux comme, par exemple, des manuels techniques (de maintenance, de qualité, ...). Chacun en a déjà fait connaissance. Il ne faut penser qu'aux manuels d'utilisation de logiciels spécialisés qui contiennent parfois plusieurs milliers de pages. Ceci étant aucune personne qualifiée ne "lira" l'ensemble de ces documents. Elle ne consultera que les parties qui la concernent ou encore les parties qui traitent du problème qui l'occupe.

De même, dans le secteur de l'information quotidienne, les documents du type "journal" ou encore "nouvelles télévisées" d'une part, proposent des informations qui ne sont que partiellement intéressantes pour un lecteur donné, et d'autre part, n'ont pas toujours la place ou le temps nécessaire pour développer une information particulièrement intéressante pour le même lecteur. Par ailleurs, même si un document propose des informations pouvant ou devant intéresser le lecteur, il arrive que celui-ci en soit rebuté à cause de la présentation des informations, des codes et langages d'expression utilisés ou encore à cause d'un plan de développement dont il ne comprend pas grande chose ou qui ne correspond pas à ses habitudes de lecture.

Les exemples cités montrent bien de quoi il s'agit quand on parle de "documents" ou « produits d'information personnalisés », de la "personnalisation d'un document (produit d'information)" ou encore de "versions personnalisées d'un document" (d'une collection de documents)

C'est le contexte particulier de communication avec l'objectif d'information et statut et fonctions des acteurs de la communication qui fait en sorte qu'on privilégie plutôt telle information développée dans un document que telle autre information qui y est également développée, plutôt un traitement "en profondeur" et "à thème" qu'une présentation générale de celle-ci et "à visée encyclopédique", plutôt l'utilisation de tels codes et langages d'expression d'un contenu" que celui offert par le document consulté, et ainsi de suite.

Une première conséquence concerne le fait qu'un document peut être exploité, plus ou moins facilement, plus ou moins extensivement, dans plusieurs contextes d'application et répondre à des objectifs d'information différents. Cependant, telle quelle, cette affirmation est trop générale et ne tient compte que

d'une manière partielle de la complexité de la question de l'exploitation multiple d'un document.

En effet il est plus approprié de parler de l'exploitation de telle ou telle partie, de tel ou tel composant documentaire qui constitue un document donné. Etant donné un certain objectif, un certain but d'information à atteindre, il est fort probable qu'un document tel qu'un livre ou un documentaire audio-visuel peut comporter certains "passages" qui peuvent être utilisés afin d'atteindre l'objectif en question tandis que ce n'est pas le cas pour d'autres "passages" du même document.

Sans entrer déjà dans des considérations plus détaillées, notons seulement que ces observations "de sens commun" nous amènent de nouveau directement à la question de l'organisation, de la structuration d'un document et donc de sa spécification en terme de *scénario* qui sous-tend une classe de documents qui en constituent des *versions possibles*.

On le sait, la personnalisation du document à support traditionnel (à support papier, bande magnétique, ...) est très difficile à cause justement des contraintes du support physique. D'une manière caricaturale, on peut dire qu'il faudrait réaliser autant de documents physiquement indépendants les uns des autres autant de lecteurs il y en a afin d'être sûr que le document à support traditionnel soit un véritable document personnalisé.

Il est vrai que le support électronique - en alliance avec l'outil informatique - laisse une liberté beaucoup plus grande à la définition - spécification de versions personnalisées d'un document (d'une collection de documents) à condition cependant qu'on maîtrise les paramètres les plus importants intervenant dans et déterminant la personnalisation. Autrement dit, un document personnalisé à support électronique n'est pas simplement une copie partielle, un autre fichier informatique d'un fichier d'origine. C'est la production d'une version particulière à partir d'un scénario.

La personnalisation se base sur une architecture modulaire du document. La conséquence en est, par exemple, la mise à jour local des informations, du traitement thématique des informations, de la présentation et de l'expression du contenu ainsi que de l'organisation formelle et physique du composant en question donner seulement les infos dont on a besoin (cf. un guide touristique personnalisé; un journal personnalisé, un manuel personnalisé, ...).

Une autre conséquence de l'architecture modulaire est la ré-utilisation de certains "modules" dans des applications plus ou moins diverses: i.e. réutilisation d'un composant thématique "production" dans des manuels, guides, journaux électroniques, ...; ré-utilisation d'un composant "itinéraire culinaire (à Paris)" dans des guides touristiques, guides gastronomiques, etc.

6) standardisation et textualité électronique

Deux aspects complémentaires :

- la production de modèles de description (etc) pour indexer, réutiliser, etc
- la production de « scénarios » pour générer, produire, éditer et diffuser (sur des supports différents)

Pas seulement : standards de gestion d'information (de recherche, de description, de classification, de diffusion, ...)

Mais aussi l'usage de « scénarios » (au sens quasi-filmique du terme), de « modèles » de production, de génération de textes

Exemples :

A commencer par les formulaires administratifs, en passant par la production assistée de manuels, guides et autres genres utilitaires jusqu'aux essais, tentatives dans la littérature (production assistée de textes, de récits, de ressources pédagogiques, ...)

Ce sont des formes qui se situent vraisemblablement en marge des pratiques traditionnelles de l'édition mis il faut en tenir compte.

Elles montrent, en effet le statut problématique de l'auteur qui fait place à une sorte de coopération entre l'ingénierie documentaire (d'applications multimédias, ...) au sens large du terme et le spécialiste d'un domaine